

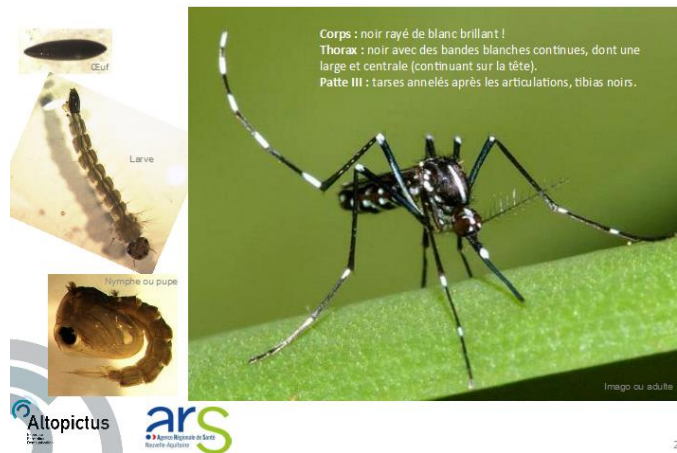
FICHE ACTION : Moustique

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*)

ESPÈCE EXOTIQUE ENVAHISSANTE

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) est un moustique originaire d'Asie. Son introduction en France est principalement due au commerce international de pneus et sa propagation sur le territoire résulte des activités humaines. Sa présence a été détectée en 2019 dans le département de la Vienne, et c'est en 2022, qu'un signalement a été donné sur la commune de Saint-Benoît.

Ce moustique est facilement identifiable ; son corps est noir rayé de blanc brillant et son thorax présente une bande blanche continue. Il ne mesure pas plus de 5 millimètres, son vol est inaudible, il est actif en journée (entre 7H00-8H00 et 18H00-20H00) principalement en extérieur et sa piqûre est douloureuse. Il a une grande capacité d'adaptation au milieu urbain ou péri-urbain, il se déplace dans un rayon de 150 mètres de son lieu de repos (lieu ombragé, frais, végétalisé), la femelle dépose ses œufs sur une paroi verticale d'un récipient recueillant de l'eau même si celui-ci est de faible volume (ex : bouchon plastique de bouteille).



Le cycle de vie du moustique tigre commence par une phase de développement aquatique : 3 à 5 jours pour les œufs, 5 à 10 jours pour les larves, 2 à 4 jours pour la nymphe, selon la température de l'eau (12 °C minimum), soit plus d'une semaine avant l'apparition du moustique adulte (imago).

Le moustique tigre adulte vit entre 3 semaines et 1 mois, la femelle pond environ 100 œufs tous les 4 jours en différents endroits, du mois d'Avril au mois d'Octobre selon la clémence des températures, seuls les œufs sont résistants aux températures négatives et peuvent attendre le printemps suivant pour éclore (phénomène de diapause hivernale).



Quelles actions à mener ?

Le principal désagrément lié à la présence du moustique tigre, sont ses piqûres douloureuses. C'est pourquoi **une lutte collective est le seul moyen de réduire les nuisances causées par le moustique tigre.**

FICHE ACTION : Moustique

Le principal moyen de lutte est l'élimination des gîtes larvaires, pour ce faire, il faut :

- éliminer l'eau des soucoupes des pots de fleurs, des seaux, des arrosoirs, des regards d'eaux pluviales, des pieds de parasol, des gamelles des animaux et autres récipients recueillant l'eau de pluie, une fois par semaine,
- couvrir d'un tissu ou d'une moustiquaire les récupérateurs d'eau de pluie,
- mettre une protection anti-moustique sous les terrasses sur plots (Nidarroof).

On peut associer à la lutte larvaire, la lutte adulticide au moyen d'un piège imagocide passif (BG-GAT ou AGO).

Informez et associez le voisinage dans un rayon de 150 mètres.

Les protections individuelles :- répulsifs cutanés en spray ou crème (recommandés par l'OMS : DEET (N,N-diéthyl-m-toluamide), IR3535(N-acétyl-N-butyl-β-alaninate d'éthyle), KBR3023 (Carboxylate de Sec-butyl 2-(2-hydroxyéthyl) pipéridine1 / Icaridine), PMDRBO (mélange de cis- et trans-p-menthane-3,8 diol)),

- moustiquaires,
- porter des vêtements clairs et couvrants les membres (efficacité moyenne),
- l'usage d'huiles essentielles est d'une efficacité limitée (inférieure à 20

minutes).

- ventilateur et raquette électrique.

Bon à savoir :

La compétence communale en matière de gestion de la problématique « moustique tigre » se limite au domaine public et à la communication.

Dans chaque commune, un référent communal a suivi une formation sur les moyens de lutte existants, il peut ainsi répondre aux sollicitations des citoyens. Grand-Poitiers ou la direction salubrité-santé publique de Poitiers ne sont pas habilités à intervenir sur la commune de Saint-Benoît.

80 % des gîtes larvaires sont sur des parcelles privées.

Le moustique tigre ne pond pas dans les fossés, les marais, les bassins d'orages ou les piscines.

Le moustique tigre ne naît pas porteur de virus et ne transmet pas les virus du SIDA ou de la COVID-19.

La lutte adulticide préventive de « confort » par l'utilisation de produit chimique est inefficace et toxique (avec risque d'apparition de souche résistante de moustique).

L'utilisation de spirale anti-moustique se fait toujours en extérieur (efficacité faible).

Les diffuseurs électriques contenant de l'Esbiothrine comme matière active sont interdits par l'Union Européenne depuis 2021 (décision EU 2021/98 du 28 Janvier 2021) car ils présentent un risque pour la santé humaine (agent génotoxique).

Les bracelets anti-moustiques, les appareils à ultra-sons, la vitamine B1, l'homéopathie, les rubans gluants sans insecticide sont inefficaces.

FICHE ACTION : Moustique

Le risque vectoriel :

Le moustique tigre peut-être vecteur de virus de la Dengue (hémorragie), du Chikungunya (maladie de « l'homme courbé », douleurs chroniques) ou de Zika (microcéphalie et trouble du développement infantile + Guillain Barré) si une personne porteuse d'un de ses virus a été piquée par le moustique.

En cas de risque vectoriel avéré : la lutte antivectorielle (LAV) par des moyens chimiques n'est réalisée que sur ordre de l'ARS (présence conjointe de moustiques tigres et d'une personne porteuse du virus de la Dengue ou du virus de Zika ou du virus du Chikungunya). Seule la société Altopictus est habilitée à traiter avec un insecticide adapté en Nouvelle-Aquitaine.

Les symptômes de ces maladies sont pour la Dengue et le Chikungunya , une éruption cutanée, une fièvre élevée, des frissons, des maux de tête et des douleurs, et pour Zika, une éruption cutanée, une fièvre modérée, des irritations oculaires, des troubles digestifs et des maux de tête. Le temps d'incubation de la maladie est de 3 à 7 jours.

Plus d'informations :

Documentation sur le site de l'ARS : <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/moustique-tigre-comment-lutter-contre-le-moustique-tigre>

Signalement citoyen : https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/ ou www.signalement-moustique.fr ou à l'accueil de la Mairie (tel : 05 49 37 44 00). Le signalement citoyen permet à l'ARS d'évaluer le risque vectoriel d'un secteur.

Documentation disponible à la Mairie de Saint-Benoît, 11 rue Paul GAUVIN.

ARS : Agence Régionale de santé

ANSES : Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

COVID-19 : acronyme de l'anglais Coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus)

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

SIDA : Syndrome d'immunodéficience acquise,

Fiche action élaborée à partir des documents suivants :

- Formation « Initiation à la lutte contre le moustique tigre » du 13 Avril 2023 par la société Altopictus.
- Documentation ARS Nouvelle-Aquitaine.

les photos de ce document sont issues du document de formation en pages 2 et 19 (capture d'écran du document "Résumé FOR RF_DD86_2023")